

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social DE AES

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- Etablir une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- Accompagner la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne
- Participer à l'entretien du cadre de vie de la personne
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne
- Participer à son bien-être physique et psychologique
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Evaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Entreprises d'accueil

Selon son contexte d'intervention, l'A.E.S intervient au sein d'une équipe pluri professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement en lien avec les familles et les aidants. Les AES peuvent intervenir :

- **Au domicile de la personne** (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...),
- **En établissement social ou médico-social** (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), des maisons d'enfant à caractère social (MECS)...
- **Dans des structures d'accueil de la petite enfance**, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

Prérequis

- **Âge** : à partir de 18 ans.
- **2 épreuves** : Une étude du dossier de candidature / Un entretien oral de positionnement ou d'admission : un entretien individuel oral d'une durée de 30 minutes auprès d'un jury pluridisciplinaire).

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
56033207	36004

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

567 heures, (sur 12 mois).
Démarrage en octobre.

Durée du contrat

12 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :

- 2 jours en UFA,
- 3 jours en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Institut Saint Laurent

123 montée de Choulans
69005 LYON
04 78 33 46 20
aes-administratif@institutsaintlaurent.org
www.institutsaintlaurent.org

Architecture et contenu de la formation

La formation théorique et pratique se décompose en cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Blocs de Compétences

BC1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures d'enseignements).

BC2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures d'enseignements).

BC3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 heures d'enseignements).

BC4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147 heures d'enseignements).

BC5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91 heures d'enseignements).

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du DE AES dans l'UFA	-	100%	100%	92%
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coeff.	Type	Forme
BC 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne			
Épreuve écrite nationale	2	Ponctuel	Écrit (2h)
Soutenance orale d'un dossier de pratique professionnelle	1	Ponctuel	Oral
Pratique professionnelle		Ponctuel	Pratique (Évaluation du site qualifiant)
BC 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité			
Exposé oral d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort		Ponctuel	Oral
Pratique professionnelle		Ponctuel	Pratique (Évaluation du site qualifiant)
BC 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne			
Exposé oral à partir d'un document élaboré par le candidat présentant un projet d'animation sociale et citoyenne		Ponctuel	Écrit Oral
Pratique professionnelle		Ponctuel	Pratique (Évaluation du site qualifiant)
BC 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention			
Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat		Ponctuel	Oral
Pratique professionnelle		Ponctuel	Pratique (Évaluation du site qualifiant)
BC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne			
Épreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée		Ponctuel	Écrit
Pratique professionnelle		Ponctuel	Pratique (Évaluation du site qualifiant)

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Pour être présenté à la certification le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu. Chaque domaine de compétences est validé séparément.

Pour cela il convient d'obtenir une note ou une moyenne (pour le BC1) au moins égale à 10/20 aux épreuves certifiantes ET de valider la pratique professionnelle pour chaque bloc. Une validation partielle peut être prononcée si les domaines ne sont pas tous validés.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la première date de présentation du candidat en jury plénier. Il n'y a pas de session dite de rattrapage.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Poursuite d'étude possible vers un DE ME Moniteur Educateur (24 mois)

Débouchés professionnels :

Liste des différents lieux d'intervention de l'Accompagnant Éducatif et Social dans la catégorie «Entreprises d'accueil» page 1.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 650 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (liste non-exhaustive) : Arrêt Trois Artichauts C19 (Francheville-Perrache), C20 (Francheville-Bellecour), C20E (Francheville-Bellecour), 46 (Tassin-la-demi-lune / Perrache), 49 (Sainte-Foy-lès-Lyon / Perrache) / Arrêt Génovéfains C21 (Gorge de Loup-Perrache), 55 (Ecully-Perrache).
- Gare TGV Ter à proximité : Lyon Perrache.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Restauration

- Self du lycée Don BOSCO, salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place (internat de lycée pour filles exclusivement)

Coordonnées : 123 Montée de Choulans 69005 LYON

Matériel / Équipement

- 11 Salles de cours équipées vidéo projection.
- 1 Espace numérique et informatique.
- 1 Salle d'examen pour les CCF.
- 1 Centre de ressources documentaires et numériques

Coordonnées de l'UFA



Institut Saint Laurent

123 montée de Choulans
69005 LYON

04 78 33 46 20

aes-administratif@institutssaintlaurent.org

www.institutssaintlaurent.org

Référente handicap

Amandine AUROUX

aauroux@institut-saintlaurent.org

CFA de rattachement :



(siège régional)

4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901

Numéro UAI : 0693764S

N°SIRET : 50304921500026